



Rapport de la réunion

1. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies (le « Groupe de travail intergouvernemental ») a tenu sa troisième réunion du 3 au 7 novembre 2025 sous la coprésidence de M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) et de M. Matthew Harpur (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), avec comme Vice-Présidents et Vice-Présidente : M. l'Ambassadeur Vuyile Dlamini (Royaume d'Eswatini), le D^r Hanan Mohamed Al Kuwari (État du Qatar), le D^r Viroj Tangcharoensathien (Royaume de Thaïlande) et M^{me} Madeleine Heyward (Australie).
2. Dans son allocution liminaire, le Directeur général a remercié tous les États Membres pour leur engagement sans faille en faveur du processus, et le Bureau pour l'élaboration du projet de texte de l'annexe PABS devant être examiné par le Groupe de travail. Il a reconnu que par ce projet de texte le Bureau tentait véritablement de trouver un terrain d'entente aussi large que possible. Il a encouragé le Groupe de travail intergouvernemental à débattre ouvertement et franchement, à trouver des compromis et à faire preuve de souplesse, comme il l'avait fait pour l'Accord de l'OMS sur les pandémies. Le Directeur général a rappelé au Groupe de travail intergouvernemental que son mandat avait un caractère d'urgence.
3. Le Groupe de travail intergouvernemental a décidé d'adopter son ordre du jour, en supprimant le point 3 (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/2/4 [s'il y a lieu]), car aucune proposition n'avait été reçue au titre de ce point. Les débats sur les points 1 (Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail) ; les séances publiques sur les points 2 (Projet de texte de l'annexe du PABS) ; 5 (Rapport de la réunion) ; et 6 (Clôture de la session) de l'ordre du jour ont été diffusés sur le Web avec la participation des parties prenantes concernées. Les discussions sur les points 2 (Projet de texte de l'annexe PABS) et 4 (Prochaines étapes) de l'ordre du jour se sont tenus à huis clos avec la participation des membres du Groupe de travail intergouvernemental (à savoir les États Membres, les Membres associés et les organisations d'intégration économique régionale) et des délégations observatrices de la Palestine et du Saint-Siège uniquement. Les parties prenantes concernées (annexes A à E) ont été invitées chaque jour à participer à des séances publiques et ont obtenu des informations actualisées sur les progrès accomplis et donné leur point de vue.
4. Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, le Bureau a rendu compte des résultats des consultations concernant la décision prise par le Groupe de travail intergouvernemental à sa deuxième réunion, sous réserve de consultations supplémentaires et de confirmation à l'ouverture de sa troisième réunion, d'inviter les parties prenantes concernées (annexes A à E) à être observatrices lors de la troisième réunion, à titre d'essai, en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe PABS. Bien que la collaboration avec les parties prenantes concernées dans

le cadre du Groupe de travail intergouvernemental ait été accueillie très favorablement, certaines délégations ont indiqué qu'elles préféreraient conserver les modalités de collaboration avec les parties prenantes concernées telles qu'elles ont été convenues lors de la première réunion du Groupe de travail intergouvernemental. Le Bureau a été invité à continuer d'étudier des moyens d'assurer une collaboration fructueuse avec les parties prenantes concernées.

5. Les membres du Groupe de travail intergouvernemental ont examiné le projet de texte de l'annexe PABS élaboré par le Bureau, comme demandé lors de la deuxième réunion, ont fait des observations et ont rédigé des contributions au texte. Le Groupe de travail intergouvernemental a choisi de projeter les propositions de texte sur un écran. Il a ensuite été demandé au Secrétariat de communiquer quotidiennement aux membres du Groupe de travail intergouvernemental et aux parties prenantes concernées la version texte projetée à l'écran. Certaines délégations ont exprimé leurs réserves quant à l'efficacité, à ce stade, de se lancer dans un exercice de rédaction en soumettant des contributions textuelles dans tous les domaines, préférant une approche axée sur les domaines de convergence. Le Secrétariat a communiqué la version du texte présentée à l'écran aux membres du Groupe de travail intergouvernemental et aux parties prenantes concernées. Les membres du Groupe de travail intergouvernemental ont décidé de poursuivre les discussions dans le cadre de réunions informelles pendant la période intersessions en vue de parvenir à un consensus sur certains sujets, en prévoyant de rédiger officiellement un texte.

6. Le Groupe de travail intergouvernemental a demandé au Bureau, avec l'appui du Secrétariat, de définir et de présenter dans les meilleurs délais les modalités, les thèmes et le calendrier des dialogues informels interactifs et ciblés pendant la période intersessions, ouverts à tous les membres du Groupe de travail intergouvernemental et aux parties prenantes concernées.

7. Le Groupe de travail intergouvernemental a adopté son rapport, après quoi les Coprésidents ont clos la réunion.
